

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

PROJET MORT-NÉ

Qui l'eût cru ? Nous n'avions point parait-il, des préoccupations politiques, parlementaires et autres en assez grand nombre. Voici que, sous prétexte d'y mettre un terme, on nous offre un de ces remèdes souverains chers à tous les empiriques.

Nous voulons parler du grand projet élaboré par MM. Charles Benoist et de Marcère, en vue de sauver la patrie. Rien n'est plus urgent, nous affirmant ces honorables collaborateurs, que de nommer sans délai une Constituante, élue en dehors des deux Chambres et au scrutin de liste, pour reviser la Constitution de 1875, — sous prétexte notamment qu'elle n'accorde pas au Président de la République une assez forte autorité et que tout irait mieux dans notre pays si, le Parlement ayant une action plus limitée, le pouvoir exécutif avait sur le pouvoir législatif une prépondérance incontestée.

Nous ne nous arrêtons pas à ce qu'il y a d'un peu étrange à voir M. de Marcère qui fut l'un des pères ou tout au moins l'un des parrains de la Constitution de 1875, la déclarer aujourd'hui détestable.

Peut-être l'honorable sénateur ne la trouvait-il pas à ce point défectueuse et incapable de faire quelque bien, au temps où l'immovibilité qu'elle lui conféra lui assurait une durable compensation des vicissitudes du suffrage universel. Peut-être aussi n'estimait-il pas que ces mêmes lois constitutionnelles accordassent au président de la République des prérogatives insuffisantes, lorsque le maréchal Mac-Mahon usa contre la Chambre de 1877 d'un droit de dissolution, contre l'exercice duquel M. de Marcère, avec ses amis du centre gauche protesta alors avec la plus grande énergie. Les points de vue peuvent changer.

Toute la question, à cette heure, est de savoir ce que vaut la proposition formulée par nos nouveaux Lycurgue.

Il n'est pas de rien moins, nous assurent-ils, que de sauver la patrie.

Oui, le jour où une Constituante aura été élue dans les conditions déterminées par ces messieurs, et non pas dans d'autres, le pays sera sauvé ou du moins commencera à l'être. Sans nul doute, il ne le sera tout-à-fait que lorsque quelque sabre plus ou moins illustre, comme au temps de Siéyès, aura parfait, en la simplifiant, l'œuvre de ces grands législateurs.

« Le ciel n'est pas plus pur que le fond de mon cœur », répète volontiers, sur tous les tons M. Charles Benoist, qui « supplie tous les Républicains, dans l'intérêt de la République, de se souvenir à temps » qu'il y a la France. »

Mais pourquoi donc, en rééditant un mot du duc d'Amale qui, du moins, au cours du procès Bazaine, l'employait avec plus de raison et d'à propos, notre honorable confrère se tourne-t-il seulement du côté des républicains ?

S'il est des gens qui menacent les institutions constitutionnelles du pays, s'il en est qui, trop souvent frappent de stérilité ces institutions, s'il en est qui adressent à l'armée les excitations les plus malsaines et fort heureusement les moins écoutées contre l'ordre légal et républicain, s'il en est, en un mot, qui, malgré la gravité des complications intérieures et extérieures oublient « qu'il y a la France », ce sont bien, ce nous semble, les réactionnaires, plus ou moins déguisés, qui saisissent toutes les occasions de traîner dans la boue le gouvernement républicain, ne fût-ce qu'en s'inscrivant en

faux, contre le droit égal que tous les citoyens français ont aux mêmes garanties juridiques et légales.

Est-ce en face d'une telle situation qu'il faut en France tout remettre en question, en ajoutant à tous les embarras de l'heure présente, l'inconnu d'une Constituante dont le premier acte, préconisé par MM. de Marcère et Charles Benoist, serait de faire table rase de tout ce qui existe à cette heure ?

Et puis, pour nous en tenir à ce point, quelle singulière conception de croire que, si le président de la République avait une action personnelle plus étendue et plus forte, tout irait mieux en France ?

Certes, nous ne mettons pas en doute les excellentes intentions de M. Félix Faure et nous rendons hommage à sa correction; mais, sans lui manquer de respect, ne nous est-il pas permis de dire qu'il n'est pas de ceux dont le génie fait regretter qu'ils ne disposent pas d'une autorité plus grande ? Et qu'on note bien que ce n'est point là une critique, rien n'étant plus dangereux pour les libertés et l'avenir d'une nation, — l'histoire est là pour le prouver — que le gouvernement personnel, même et surtout pratiqué par un homme de génie.

La vérité, c'est que le projet imaginé par MM. Charles Benoist et de Marcère, ne peut guère, que ses auteurs le veuillent ou non, que réunir les seuls suffrages des ennemis de la République, qui, aujourd'hui comme hier et comme demain, ne souhaitent qu'une chose : lui substituer une monarchie ou une dictature. Le coup fait, chacun cherchera à « déterminer cet être » comme disait Frédéric II, au temps jadis.

Le futur gouvernement
Serait-il dieu, table ou cuvette ?

Peu importe, aux yeux de tous ceux qui visent à renouveler avec plus de succès, les tentatives du Vingt-Quatre Mai, du Seize Mai, du Boulangisme ! En réalité, ce sont, presque tous, les mêmes hommes que nous revoyons à l'œuvre; en tous cas se sont les mêmes idées. On dit « A bas le Parlement ! » en attendant que l'on crie : « A bas la République ! » — ou du moins on le crie déjà.

Telle est la campagne dont MM. de Marcère et Charles Benoist sont les porte-fanions plus ou moins inconscients.

Toute la magie de leur éloquence ou de leur style ne fera point aboutir cette tentative dont le succès ne favoriserait que les pêcheurs en eau trouble.

Le pays, avec juste raison, entend ne pas imiter Gribouille qui, pour ne pas être mouillé par la pluie, se jetait à l'eau.

C'est là ce qui fait que, quelles que soient ses belles allures académiques, le projet de MM. Charles Benoist et de Marcère est un projet mort-né.

C. R.

7^e Congrès international antialcoolique

Le 7^e Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques aura lieu à Paris du 4 au 9 avril prochain, sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Il n'est pas, à l'heure actuelle, d'œuvre plus patriotique que celle poursuivie par les organisateurs de ce Congrès.

L'alcoolisme, l'absinthisme sont des fléaux grandissants dont les ravages sont épouvantables. L'alcoolique perd sa santé, sa dignité, ses ressources, sa valeur sociale et enveloppe ses descendants dans son désastre.

Comme le disait, il y a quelques semaines à peine, dans une de ses charmantes causeries, M. Lebreton, l'aimable professeur de philosophie du lycée Gambetta, l'alcoolisme est une

perversion, une ruine, un générateur de maladies et de crimes.

Aussi ne saurait-on trop louer et encourager les hommes de cœur qui ont pris à tâche de combattre ce mal envahissant.

Parmi ces derniers nous sommes heureux de trouver le distingué recteur de l'Université de Toulouse, dont on n'a pas oublié les admirables discours aux dernières distributions de prix du lycée Gambetta et du collège de jeunes filles de Cahors.

Aussi bien, puisque nous avons nommé M. Perroud, convient-il de montrer par d'autres noms quelle peut être l'influence morale du Comité. Les noms ont leur éloquence !

Le Comité organisateur a comme président d'honneur M. le sénateur Th. Roussel, membre de l'Académie de médecine, comme président effectif M. le Dr Legrain, le dévoué Directeur du journal *l'Alcool*, — organe de l'Union française antialcoolique, — médecin en chef des asiles d'aliénés de la Seine et comme secrétaire-général M. le Dr Boissier. Au nombre des membres, plusieurs docteurs faisant partie de l'Académie de médecine ou de l'Institut : MM. Brouardel, Bouchard, Laborde, Lancelle, Magnan, Proust; de nombreux médecins des hôpitaux de Paris et de province : MM. Antheaume, Bourneville, Roubinowitch, Sérieux, Triboulet...; M. le Dr Richard, professeur au Val-de-Grâce; M. le Dr Navarre, président du Conseil municipal de Paris; M. Thuillier, président du Conseil général de la Seine; M. Claretie, de l'Académie Française; des littérateurs, des membres distingués de l'Université : MM. Gréard, Bayet, Buisson, Marillet...; des magistrats éminents, des membres du Parlement : on y voit M. Millerand coudoyer M. l'abbé Lemire; des membres du clergé : Mgr Turinaz, évêque de Nancy, voisine avec M. le pasteur Bianquis, président d'une société de tempérance, etc...

L'énumération serait longue encore si nous voulions donner le nom de toutes les personnes dévouées qui prêtent leur concours à cette noble cause....

La vue de cette liste et l'union dont elle est la preuve, reposent un peu de l'écoeurement que l'on éprouve à voir notre belle France déchirée, du nord au sud, par les passions les plus regrettables !...

Assurément, un Comité aussi bien constitué, peut et doit mener à bonne fin — en dépit de difficultés innombrables — une œuvre lovable entre toutes.

Dans un prochain article nous donnerons quelques détails sur l'organisation du Congrès.

A. C.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 janvier 1899

M. Deschanel ouvre la séance à 2 h. 1/2 et prononce le discours d'usage. Ce discours absolument remarquable est vivement applaudi.

Voici la péroraison :

Messieurs et chers collègues, il me reste un devoir bien doux à remplir, celui de remercier en votre nom le bureau provisoire, notre cher et vénéré doyen, ce vétéran des luttes démocratiques, et nos secrétaires d'âge, qui apportent ici, avec la flamme de la jeunesse, tant de promesses de talent. En la personne de M. Boyssset, je rends hommage à cette forte race de vieux républicains, si droits, si purs, qui à toutes les heures de leur vie nous ont donné les plus admirables exemples de constance, d'énergie civique et de désintéressement; je les salue en lui, avec un respect filial; c'est en ayant toujours devant les yeux leurs nobles figures que nous continuerons de bien servir la France et la République; c'est en nous inspirant de leurs épreuves que nous garderons au cœur une foi indomptable dans le génie de la France, un invincible espoir en ses destinées, enfin ce que les Grecs dans leur admirable langage appelaient le « dieu intérieur », l'enthousiasme, — enthousiasme pour la Liberté, pour la Justice et pour la Patrie.

On discute ensuite les interpellations sur l'affaire Quesnay de Beaurepaire.

Cette affaire Dreyfus qui énerve l'opinion absorbe décidément le plus clair des séances de la Chambre. Et combien il avait raison le député qui, au moment où M. Millevoye commençait à parler s'est écrié : Si nous nous occupions du budget ?

Il y a eu dans la débâche de discours de cette journée pénible et fatigante à l'excès deux

harangues véritablement empreintes de bon sens : l'une prononcée par M. Charles Dupuy, l'autre par M. Pelletan.

Le Président du Conseil a eu en effet la chance de trouver et de dire les paroles qu'on attendait; aux échauffés de droite et de gauche, il a crié avec infiniment de raison :

« Finissons-en ! Un peuple, une nation comme la France ne peuvent rester éternellement à la merci des soubresauts d'une affaire Dreyfus. »

« En voilà trop ! a déclaré, de son côté, M. Pelletan, nous voulons tous la vérité. Je n'ai jamais pris parti, dans l'affaire Dreyfus, mais je dis que c'est un spectacle indigne de la France que de voir transporter ici l'antichambre de la Cour de Cassation. »

L'ordre du jour pur et simple, réclamé par le gouvernement a terminé cette triste séance. Il a été voté par 423 voix contre 124.

Lundi, discussion du budget.

Enfin !

Sénat

Séance du 12 janvier 1899

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Wallon, doyen d'âge.

Le Sénat procède à l'élection des divers membres du bureau.

M. Loubet est réélu président.

Résultat du scrutin pour l'élection du président : votants 217, bulletins blancs 8, suffrages exprimés 209, majorité absolue 105, M. Loubet est réélu par 209 voix.

Sont élus : vice-présidents : MM. Franc-Chauveau 192 voix, Magnin 190, de Verninac 183, Demole 178.

Il y a eu 29 voix perdues.

Séance du 13 janvier 1899

Le Sénat a tenu hier une courte séance. M. Loubet a prononcé un discours rempli de sages conseils et qui a été très applaudi. On a ajourné ensuite l'interpellation Le Provost de Launay sur l'affaire Beaurepaire.

L'affaire Dreyfus

L'enquête nouvelle

M. Ch. Dupuy a longuement conféré, au ministère de l'intérieur, avec les ministres de la guerre et de la justice, au sujet des incidents de l'affaire Dreyfus.

On a vu que le conseil des ministres a décidé d'ouvrir une enquête sur les nouvelles allégations de M. Quesnay de Beaurepaire. Nous pouvons ajouter que cette enquête sera faite par le premier président Mazeau, assisté de deux conseillers qu'il désignera lui-même.

INFORMATIONS

Départ de M. Constans

M. Constans partira mercredi pour Constantinople. Il a fait, hier, ses adieux à ses amis du Sénat.

Conseil supérieur de l'Instruction publique

Le conseil supérieur de l'Instruction publique a tenu mercredi, sous la présidence du ministre, M. Leygues, la première réunion de sa session ordinaire de 1899.

En ouvrant la séance, le ministre a prononcé une courte allocution.

Lecture a été donnée ensuite du bordereau des affaires soumises au conseil.

Parmi les projets concernant l'enseignement secondaire, figure un projet d'arrêté relatif à l'agrégation d'histoire et de géographie.

Au nombre des projets de décret inscrits au bordereau et intéressant l'enseignement primaire, il en est un qui a pour objet de réserver un contingent spécial de distinctions honorifiques aux instituteurs et aux institutrices publics, pour l'enseignement des adultes et des adolescents.

La Ligue des contribuables

Dans sa réunion générale, la Ligue des contribuables a nommé son conseil d'administration :

Président : M. Jules Roche.
 Vice-présidents : MM. Audiffred, comte de Saint-Quentin, Motte, députés; docteur Pozzi, sénateur; Bardoux, Jolin.
 Secrétaires : MM. Beauregard, député; Dulong.
 Trésorier : M. Emile Marcel.

Arrivée des malades de la mission Marchand

L'*Orenoque*, des Messageries Maritimes, courrier d'Alexandrie, ayant à bord des sous-officiers et soldats de la mission Marchand qui, par suite des fièvres, durent quitter la colonne, est arrivé à Marseille, le 12 au matin.

L'adjudant de Prat et le sergent Bernard sont accompagnés de six sénégalais. La santé de tous est maintenant des meilleures.

Le Naufrage de « La-Bourgogne »

La Cour de l'amirauté a examiné mercredi l'action en dommages-intérêts intentée par les propriétaires du *Cromartysshire* à la Compagnie générale transatlantique pour les avaries subies par leur navire dans sa collision avec *La-Bourgogne*. La cour a décidé que la faute de la collision dans l'affaire du *Cromartysshire* et de *La-Bourgogne* était uniquement imputable à *La-Bourgogne*.

La bande de Neuilly

Le Verdier

Les débats engagés depuis une semaine devant le jury de la Seine, appelé à juger la bande de Neuilly, composée de trente individus qui, pendant deux années, ont semé la terreur dans la banlieue ouest de Paris, viennent de prendre fin.

Malgré le réquisitoire sévère du procureur général qui demandait la peine capitale pour Koch, le chef de la bande; pour Colombine et pour Gauthier, les deux premiers s'en sont tirés avec les travaux forcés à perpétuité.

Gauthier, Prieur et Giboulot, vingt ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour; deux autres quinze ans et cinq autres huit ans de travaux forcés; tous dix ans d'interdiction de séjour; enfin, un, deux ans de prison.

Les seize autres inculpés ont été acquittés.

Découverte des cendres de César

Des fouilles, que l'on pratique en ce moment au Forum, viennent d'amener plusieurs découvertes d'une importance considérable.

En travaillant au pied de la colonne élevée par l'empereur Auguste à la mémoire de César, quelques ouvriers ont trouvé une grande pierre d'une forme particulière. Les antiquaires Romains croient que c'est sur cette pierre que fut brûlé le corps de César et que fut construite la colonne votive érigée par le Sénat. Enfermée à l'angle du sceau, on a trouvé une urne qui, d'après l'inscription qu'elle porte, contient les cendres du vainqueur des Gaules.

Petites nouvelles

On mande de Saint-Petersbourg : La délégation de l'École militaire de Saint-Cyr a été reçue en audience par le grand-duc et la grande-duchesse Serge.

La délégation a rendu visite ensuite aux hauts dignitaires de Moscou.

Un déjeuner de gala lui a été offert par le régiment Alexandrowski.

— Terryñ, condamné à mort par la cour d'assises du Nord, vient d'être gracié par le Président de la République.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement (séance d'avant-hier), tous les députés du Lot ont voté pour.

Petits profits !...

Il y a eu cinquante ans le 1^{er} janvier que furent mis en usage les premiers timbres-poste français.

La Société française de timbrologie vient d'adresser, à M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes une intéressante requête.

Elle propose d'ordonner la réimpression

et la mise en vente au commencement de cette année, et pour une période de trois ou six mois, de la série des timbres-poste à l'effigie de la Liberté, émise au cours de l'année 1849, et en février 1850.

Le Trésor retirerait de cette réimpression un bénéfice très appréciable, car on évalue au chiffre de 500,000 le nombre de collectionneurs de timbres-poste. La moitié au moins de ceux-ci achèterait cette série réimprimée dont la valeur nominale est de deux francs.

C'est donc à un demi million au minimum qu'on peut évaluer le boni que laisserait la mise en vente de ces timbres.

Et comme il n'y a pas de petits profits...

CAHORS

Nomination

Notre compatriote, M. Charles Arnaud, chef de cabinet de M. Boudier, préfet de la Haute-Vienne, est nommé conseiller de préfecture de la Haute-Vienne.

— M. Marraud, avocat stagiaire au barreau de Cahors, est nommé chef de cabinet de M. Boudier, préfet de la Haute-Vienne.

Pour les pauvres

Selon une louable habitude, le conseil d'administration de la compagnie d'Orléans, fait remettre à M. le maire de Cahors, pour être mise à la disposition du bureau de bienfaisance, une somme de 250 francs destinée au soulagement des pauvres.

Le conseil d'administration de la Banque de France a fait remettre également une somme de 100 francs.

Reddition de mandat

Des affiches apposées sur les murs de notre ville annoncent que M. Eugène Cagnac, conseiller municipal, rendra compte de son mandat aux électeurs de la commune de Cahors ce soir, samedi, à 8 heures et demie, au théâtre de notre ville.

Cette réunion sera contradictoire.

Conférences

Nous rappelons que la conférence de M. Leuret, sur *l'éducation et la dignité de l'enfant*, aura lieu ce soir à la mairie, à 8 h. 1/2.

Mardi prochain, à 8 h. du soir, M. Paumès, professeur au lycée, fera à la mairie une conférence publique. Sujet : Deux victoires françaises (Rocroi et Valmy).

L'Avenir cadurcien

Dans leur assemblée générale du 12 janvier courant, les membres de la société musicale *L'Avenir cadurcien* ont composé leur bureau pour l'année 1899 comme suit :

Président d'honneur : M. Henri Valette, officier de l'Instruction publique.
 Président : M. Bach, négociant.
 Vice-Président : M. Aubran, négociant
 Directeur : M. François Rivière.
 Sous-Directeur : M. Fernand Pouzergues.
 Secrétaire : M. Joseph Berger.
 Trésorier : M. Lucien Pagès.
 Archiviste : M. Eugène Linsac.

Membres de la commission extérieure : MM. Daymard, directeur du Crédit Foncier; Girma, libraire-Editeur; Bruel, banquier; Lacaze, avoué; Ségu, avocat; Course, négociant; Lahontaa, photographe; Jacques Valette.

Membres de la commission intérieure choisie parmi les membres exécutants : MM. Sor, Talou, Marty, Soulié, Labouygue, Blaquie.

Le « Théâtre Français » à Cahors

Fidèle à la très louable mission qu'elle s'est donnée de faire connaître dans les principaux centres de notre région, les plus marquants chefs-d'œuvre du théâtre contemporain, la direction du Théâtre Français de Toulouse viendra représenter, le mardi 17 courant, sur notre scène, *l'Année*, ainsi que nous l'avons précédemment annoncé.

La salle de notre théâtre sera certainement trop petite, ce soir-là, pour contenir tous ceux qui voudront entendre et admirer l'œuvre grande et forte de l'académicien Jules Lemaitre.

Tribunal correctionnel

Audience du 12 janvier. — Le nommé Antonin Faurie, débitant à Sabadel, est inculpé d'avoir introduit dans son débit, sans

expédition ni réclamation, 238 litres de vins. Il est condamné par défaut à 200 francs d'amende et à la confiscation des objets saisis. Vient ensuite l'affaire en falsification de lait reprochée à Mme de Bayle. Après la plaidoirie de Me Lagarrigue, le tribunal renvoie Mme de Bayle des fins de la poursuite sans dépens.

L'audience est levée.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 12 ET 15 JANVIER 1899
 Rip-Rip (Allegro) Planquette.
 La muette de Portici (Ouvverture) Auber.
 Baden-Baden (Valse) Bousquet.
 Esclarmonde (Fantaisie) Massenet.
 Marche Joyeuse Chabrier.
 De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénelon.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 14 janvier 1899

Mariages

Malmay, Louis, postillon, et Cayrac, Marie, sans profession.
 Trabouyé, Pierre-Alfred, commis des Ponts et Chaussées, et Lacrouz, Marguerite-Catherine-Amélie, modiste.
 Guittard, Jean-Baptiste-Denis, forgeron, et Francoual, Berthe-Mélanie, robeuse.

Décès

Nonailles, Antoine, cultivateur, 37 ans, au Payrat.
 Pons, Jeanne, épicière, 40 ans, célibataire, rue de l'Hôtel-de-ville.

Arrondissement de Cahors

DURAVEL. — M. Delsol Louis, a été déclaré adjudicataire des droits de place et de halle, pour les années 1899 et 1900, moyennant le prix annuel de 76 francs.

MONTCLÉRA. — *Ligue Républicaine.* — La ligue de concentration républicaine, réunie dimanche 8 janvier, a constitué son bureau de la manière suivante :
 M. Cammas Arnaud, président.
 M. Dupuy Joseph, secrétaire.
 M. Betge Albert, trésorier.

— Les Républicains de Montcléra ont appris avec le plus vif plaisir que, par arrêté de M. le Préfet du Lot, M. Dupuy Joseph, propriétaire à Souleillou, commune de Montcléra, avait été nommé délégué administratif pour la révision des listes électorales de 1899. Ils ne peuvent que féliciter l'administration de cet excellent choix.

Nous espérons que M. Dupuy saura, par son énergie et son dévouement à la cause démocratique, se tenir à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée.
 Qu'il veuille bien !

LES JUNIES. — Le ministre des Cultes a accordé un secours de 350 francs à la commune pour la réparation de son église.

CAZALS. — M. Boubal, surnuméraire de l'enregistrement à Aurillac, est nommé receveur à Cazals.

MOULINBESSOU. — Notre foire du 11 courant a été assez importante, beaucoup d'animaux de toutes sortes. Les cochons du nommé Deltheil au Fargueil, qui ont fait la curiosité de la foire, pesaient 6 quintaux chacun, soit 12 quintaux les 2 et ont été achetés par Cœuret de St Vite.

Malgré l'alerte qui s'est produite au moment où la foire battait son plein, et qui a fait emmener beaucoup de bétail par crainte de la pluie, il s'en est vendu jusqu'à une heure très avancée, il était nuit qu'on visitait encore des bœufs. On en citait qui s'étaient revendus 3 fois.

Les cochons se sont vendus de 47 à 52 fr. les 50 kilogrammes. Les bœufs aux cours ordinaires. Les nombreux marchands étalagistes ont fait de bonnes recettes et promis de revenir la foire prochaine.
 Pas d'accidents.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Bal de Charité.* — La commission d'organisation du bal de Charité s'est réunie jeudi soir dans une des salles de la mairie.

A l'unanimité des membres présents ont été nommés :

Président : M. le docteur Houradou.
 Vice-présidents : M. Malrieu juge; M. Froment Conservateur des Hypothèques.
 Trésorier : M. Simon, percepteur.
 Secrétaire : M. Loubet, avoué.
 Les diverses commissions ont été composées comme suit : commission du Buffet : MM. Descamps, brasseur; Jean, Principal du collège; — Barrière, ancien négociant; — Raymond Durand, négociant. —

Commission des jeux. — MM. Prady, juge; — Capelly, commis des contributions. — Laborie, Louis, rentier; — Lagarde, greffier; Brivet, contrôleur des Contributions.

Commission des décors. — MM. Viensens, professeur. — Moles, Imprimeur; — Pradel Georges, Ingénieur; — Salgues, professeur — Jeanmaire, receveur des Postes.

Commission de l'Orchestre. — MM. Lambert, chef de musique — Delmas, chef de l'Orphéon — Cros, professeur, — Ducros receveur des Contributions.

Le bal a été définitivement fixé au samedi 11 février 1899 dans les salons de la sous-préfecture. La cotisation à verser est de dix francs par famille.

Ainsi que cela a été annoncé précédemment, le produit du bal sera distribué sans distinction à toutes les œuvres de bienfaisance de la ville.

CARAYAC. — *Révision des listes électorales.* — Par arrêté de M. le préfet du Lot, M. Larnaudie, docteur médecin, à St-Pierre-Toirac, a été nommé délégué administratif chargé de procéder, de concert avec le maire et le délégué du conseil municipal, à la révision de la liste électorale de Carayac pour 1899.

Le choix de l'administration ne pouvait être meilleur.

LIVERNON. — A la suite de la laïcisation de l'école de filles, MM. Réveilac, Malaret, Lagujie, Carcenac, Lafon et Fauré avaient donné leur démission de membres du Conseil municipal.

De nouvelles élections ont eu lieu dimanche dernier. Tous les conseillers démissionnaires ont été réélus sans concurrents.

Certainement si ces Messieurs n'avaient pas cru être réélus ils n'auraient point résigné leur mandat.

Quelle comédie ! — Résultat : dérangement des électeurs.

Arrondissement de Gourdon

PAYRAC. — Par décision de M. le ministre de l'Intérieur et des Cultes, une subvention de 10,000 francs, a été accordée à la commune de Payrac, pour la reconstruction de l'église.

BALADOU. — Un secours de 1,500 francs sur les fonds de l'Etat a été alloué à la commune, pour l'aider à payer la dépense d'agrandissement de l'église et de construction d'un clocher.

MARTEL. — Pendant que nos braves gendarmes se préparent à passer des revues, les voleurs opèrent. Cette nuit ils se sont introduits dans la grange de M. Pécouyau, propriétaire et cafetier à Martel et lui ont soustrait 2 poules.

Il est certain que nos braves gendarmes ne peuvent être partout à la fois. Mais nous espérons qu'à la suite de quelques recherches dans certains quartiers de la ville, ils découvriront les auteurs de ces vols.

MONTFAUCON. — *Cimetière.* — MM. Rossignol Joseph et Rossignol Alexandre ont été déclarés adjudicataires des travaux d'appropriation du cimetière de Montfaucou et de Séniergues, moyennant un rabais de 14 fr. 50 0/0 sur le prix du devis.

St-GERMAIN. — Dans la nuit du 8 au 9 janvier courant, un incendie s'est déclaré simultanément dans une maison et dans une grange éloignées de 40 mètres environ l'une de l'autre, appartenant au sieur Perrichon Jean-Pierre, propriétaire et dont le sieur Cassan Jean, terrassier, était locataire.

Les dégâts s'élèvent :
 Pour Perrichon, à 1,000 fr. non assurés.
 Pour Cassan, à 800 fr. assurés.

Le sieur Cassan, inculpé d'être l'auteur volontaire de cet incendie, a été arrêté et conduit devant M. le procureur de la République de Gourdon.

AUX VITICULTEURS

Les populations du département du Lot font depuis plus de vingt ans les efforts les plus sérieux relatifs à la reconstitution des vignobles. Elles ont été toujours aux prises avec deux difficultés bien sérieuses : 1° trouver un plant qui résiste au phylloxera et s'adapte à tous nos terrains ; 2° conserver la qualité de nos vins si appréciés autrefois, en particulier par le bordelais. Elles avaient raison de chercher à conserver cette qualité et encore tout dernièrement, le 3 janvier, à la bourse aux vins de Cahors, nous avons entendu les gros marchands de Bordeaux confirmer énergiquement cette manière de voir. Concilier les deux grandes difficultés déjà citées, tel était l'idéal ; nous avons le vif plaisir d'affirmer aujourd'hui que cet idéal est réalisé. Nous pouvons l'affirmer d'autant plus que les terrains du département nous sont bien connus : soit comme faisant partie des commissions de viticulture depuis 1892, soit par nos relations avec les propriétaires qui nous confiaient le soin de reconstituer leurs vignes, soit par des études personnelles, il nous a été souvent donné, depuis vingt ans, de visiter ces terrains.

C'est pourquoi nous recommandons aujourd'hui en toute conscience comme s'adaptant bien aux terrains du Lot, le Riparia-Gloire de Montpellier, les Riparias X Rupestris 3306 et 3309 de M. Couderc, le Riparia X Rupestris 101¹⁴ de M. Millardet et de Grasset, le 1202 Mourvèdre X Rupestris de M. Couderc, enfin le 41^B Chasselas X Berlandieri.

Le Riparia-Gloire se recommande particulièrement dans les terrains contenant moins de 15 0/0 de calcaire, et dans les terrains d'alluvion non humides ; c'est la variété la plus fructifère de tous les américains connus.

Les hybrides Riparia X Rupestris, 3306, 3309, 101¹⁴ présentent les avantages du Riparia et du Rupestris sans en avoir les inconvénients ; ils s'adaptent dans les terrains de 40 0/0 de calcaire, les souches et les sarments deviennent plus gros que chez le riparia ; les mérithalles, sont plus courts et moins moelleux ; ils sont résistants comme le phénomène du Lot et fructifères comme le riparia.

Les Riparias X Rupestris 3306 et 3309, semés de 1882, de M. Couderc, doivent être plantés sans hésitation dans les terrains pauvres et dans les terrains calcaires. Les nombreuses expériences faites chez nous à leur sujet permettent de confirmer entièrement les paroles prononcées par M. Couderc en 1894. « Il y a peu de terrains calcaires qui ne puissent se reconstituer avec les Riparias X Rupestris. Dans presque tous les autres terrains ils ont d'ailleurs des avantages marqués, sur le Riparia et le Rupestris dont ils ont la plupart des qualités combinées sans les défauts majeurs. »

Ajoutons toutefois que le 3309 se plait dans les terrains secs avec cailloux et que le 3306 préfère les terrains calcaires avec humidité. Le Riparia X Rupestris 101¹⁴ de MM. Millardet et de Grasset prospère aussi dans les terrains trop calcaires ou argilo-calcaires mais ayant une certaine profondeur. Il présente une grande affinité pour le greffage et la fructification est toujours excellente.

Comme reprise au greffage, le 1202 Mourvèdre X Rupestris de M. Couderc mérite encore d'être placé en première ligne. Il est toujours beau et bien portant même dans des terrains contenant plus de 50 0/0 de calcaire ; sa fructification est toujours bonne et régulière, sa résistance au phylloxera très grande surtout si le calcaire est peu profond, marneux et humide. C'est un plant de grand avenir dans les terrains chlorosants.

Si le terrain à replanter est un calcaire sec et d'ailleurs superficiel, le 41^B Chasselas X Ber-

landieri de MM. Millardet et de Grasset doit être préféré au 1202 Mourvèdre X Rupestris. De nombreuses expériences faites dans les terrains crayeux de la Charente et de la Champagne ont montré que cet hybride doit être cultivé sans hésitation dans le Lot, là où se trouvent beaucoup de calcaire secs et peu profonds.

La proportion de calcaire, d'argile ou de silice, la profondeur du sol, son degré d'humidité ou de sécheresse, telles sont les principales observations à faire sur un vignoble à reconstituer ; les plants hybrides que nous venons d'indiquer répondent directement à ces observations.

Nous ne pouvons encore revoir que par le souvenir les coteaux du Lot avec leurs belles vignes d'autrefois ; encore quelques années et grâce à ces hybrides nous retrouverons ce que nous avions perdu. Ce sera pour nous une satisfaction d'avoir contribué à cette nouvelle prospérité par l'exemple d'abord et ensuite par les modestes conseils de notre expérience.

Nous sera-t-il permis ici d'émettre un vœu ? Celui de voir la Société agricole et industrielle du Lot voter au moins en partie le crédit nécessaire à l'entretien de champs d'expériences dans chacun des arrondissements du département du Lot. Le Conseil général de ce département si soucieux des intérêts agricoles aurait ainsi à cœur de venir en aide à la Société, et l'on pourrait par ce moyen montrer à tous les succès prodigieux obtenus par les hybrides porte-greffes, seule ressource des vignobles futurs.

Nous mettons à la disposition du professeur départemental d'agriculture quelques centaines de pieds porte-greffes, quelqes, à fin de doter les arrondissements.

V. COMBES,
Chevalier du Mérite agricole.

Vire, le 14 janvier 1899.

MARCHES

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX	AMENES	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	199	104	60 à 75
Vaches.	15	11	47 à 62
Moutons.	645	366	72 à 87
Porcs.	2082	2029	52 à 59

La Vilette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENES.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1953	1803	0.53 à 0.95
Vaches.	544	494	0.52 à 0.94
Taureaux.	363	313	0.42 à 0.72
Veaux.	1342	1142	0.80 à 1.32
Moutons.	17644	15844	0.64 à 1.17
Porcs.	5166	5166	0.81 à 1.09

Bœufs. — Vente mauvaise.
Vaches. — Vente mauvaise.
Taureaux. — Vente mauvaise.
Veaux. — Vente calme.
Moutons. — Vente mauvaise.
Porcs. — Vente bonne.

BULLETIN FINANCIER

La hausse a fait encore aujourd'hui de nouveaux et très sensibles progrès. Du reste, le mouvement d'affaires paraît devoir reprendre une certaine activité.

C'était une fillette de seize ans environ, toute blonde, toute rieuse, toute potelée, toute en faussettes, avec des yeux bleus superbes, une grande bouche meublée de dents adorables. Ariane avait essayé le chapeau sans même penser à ce qu'elle faisait. Elle l'avait mis sur la tête et restait plantée devant la glace sans regarder, l'esprit ailleurs.

La jeune ouvrière, qui se nommait Blurette, un surnom, attendait en souriant.

Elle demanda :
— Mademoiselle est satisfaite ?
— De quoi ? dit étourdiment Ariane.
— Mais du chapeau que mademoiselle essaie.

— Ah ! oui, pardon, fit Mlle de Millanges.
Elle ôta le chapeau.

— Il va très bien, dit-elle.
— Mademoiselle ne l'a même pas regardé.

Mademoiselle pensait à autre chose...

Ariane ne répondit que par un soupir.
L'ouvrière rangeait les cartons qu'elle avait apportés... Elle les avait pris à son bras et avait fait un pas pour se retirer quand elle revint à Mlle de Millanges.

— Si j'osais ? murmura-t-elle.
— Quoi, mon enfant ?..
— J'offrirai bien mes services à mademoiselle... Je sais que mademoiselle allait épouser..

Elle ajouta vivement :
— Oh ! mademoiselle peut avouer qu'elle pense encore à lui, qu'elle l'aime encore, car il est innocent. C'est l'avis de Mériadeck.

— Mériadeck ?
— Un garçon boulanger qui livre quelque-

fois le pain au fort du Hà et qui me fait la cour.
— Il l'a donc vu ? Il le connaît, fit aussitôt Mlle de Millanges.

— Non, mais il en a entendu parler par les gardiens... Jamais on n'a vu un prisonnier si comme il faut, si doux, si poli... Et qui a l'air si malheureux ? Si mademoiselle voulait.

— Quoi ?
— Lui écrire, par exemple...
— Vous pourriez lui faire parvenir la lettre ?
— Pas moi, Mériadeck.

— Et Mériadeck consentira ?
— Mériadeck fera tout ce que je voudrais. Il m'adore... Vous ne le connaissez pas ?

— Non, fit Ariane en souriant, heureuse de l'espoir qu'on venait de lui faire entrevoir.

— C'est un bon garçon, un boute-en-train. Il chante toujours, mais on peut se fier à lui quand il s'agit de choses sérieuses. Mademoiselle veut-elle me confier la lettre ?

— Mais, dit Ariane très perplexe.
— Oh ! mademoiselle n'a rien à craindre avec nous. Je réponds de Mériadeck comme de moi-même, et moi je ferais tout pour rendre service à mademoiselle...

— Vous me connaissez donc ?
— Bien peu. Voilà trois fois que je vois mademoiselle. Mais mademoiselle a l'air si bonne. Mademoiselle ne me reçoit pas, comme les autres clientes, avec un air dédaigneux et fier, comme si elles étaient humiliées de me parler comme à une égale, tandis que d'autres me traitent comme une petite chienne. Et ça m'a touchée. Puis il y a la sympathie qui ne se commande pas. Enfin je suis toute dévouée à

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (viâ Montauban-Cahors-Limoges, ou viâ Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe, 122 fr. 50.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.



QUINQUINA DUBONNET

Apéritif, Tonique et excite l'Appétit. — Se trouve partout.

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

V

Elle ne lit pas les journaux qui pourraient la renseigner, et dans les quelques visites qu'elle reçoit il n'est jamais question de l'affaire des Chartrons, soit par délicatesse parce qu'on connaît les liens qui l'attachaient à M. de Cordouan, soit parce qu'on obéit à un mot d'ordre donné par son père.

Trois mois se sont passés dans cette solitude, dans cet éloignement de toutes communications, de toutes nouvelles.

Une seule personne, dans sa douleur, a paru s'intéresser à elle, une fillette, une ouvrière travaillant chez une marchande de modes et qui était venue un matin lui apporter un chapeau.

La voyant triste, soucieuse et connaissant son histoire, l'enfant s'était hasardée à lui offrir ses services.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XIV

FLORENCE ET DENISE

— Je suis jaloux de ce brigand-là, la petiotte l'aime mieux que tout au monde. Philippe, le cher souvenir qu'elle revoyait penché sur son berceau...

les grandes peines : le rude soldat des armées du Rhin, d'Egypte et d'Italie, chanchela sous les baisers de la jeune fille. La Gervaise pleurait à verse, attendrie par ce spectacle. Se glissant le long de la muraille, la Benjamine avait gagné la porte.

Le frère et la sœur étaient seuls. Ils causaient. Dieu sait ce qu'ils avaient à échanger d'explications et de confidences ! On avait cassé la tirelire aux souvenirs et toute la monnaie du passé — piécettes d'argent et pièces de cuivre — avaient ruisselé à gros bouillons sur la nappe.

la Benjamine et de sa famille. — Ah ! oui, les gens du Coq-en-Pâte ! avait maugréé Philippe. Ils ne me reviennent que tout juste. Autant que je me rappelle, et s'ils n'ont point changé, l'aubergiste et sa femme était deux ladres-verts qui auraient tordu un œuf...

Bibliographie

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour : Une locomotive monstre (Lucien Périssé).

LA NATURE, Revue des sciences illustrée Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson e, C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris).

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS P. BOURGET Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Almanach du Trufficulteur POUR L'ANNÉE 1899 Exposé complet des travaux à faire chaque mois pour l'entretien et la création des truffières, prix 1 fr. 25 franco.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi.

Almanach du Trufficulteur POUR L'ANNÉE 1899 Exposé complet des travaux à faire chaque mois pour l'entretien et la création des truffières, prix 1 fr. 25 franco.

Chênes truffiers 5 francs le cent ; noisetiers 10 francs. Pêchers pour plein-vent, mûrissant successivement de juin à novembre ; collection de 30 variétés 22 francs ; de 10 variétés 8 francs.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

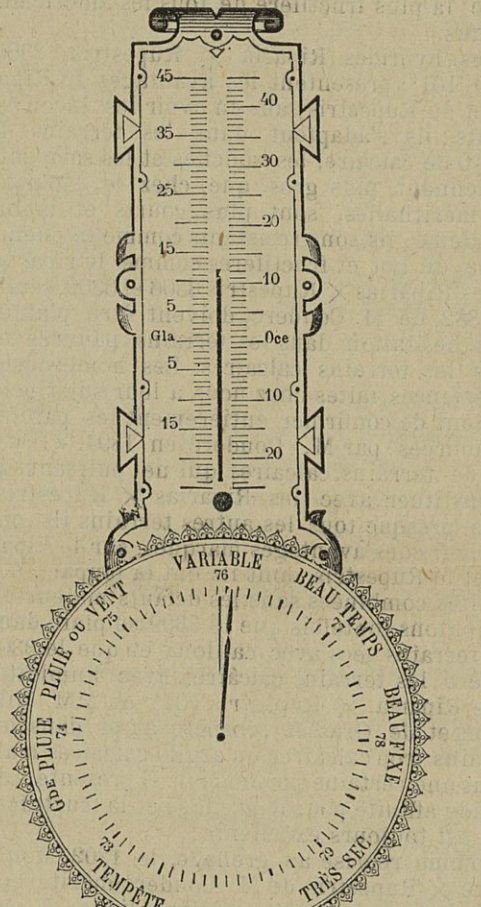
Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta. — M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours. Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

CHÊNES TRUFFIERS

A vendre chênes truffiers d'une espèce excellente et certaine. S'adresser à M. Salgues au moulin du Périé, à Cahors.



Baro-Thermomètre. Température minima du jour : 5. Id. maxima de la veille : 12. Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

PRIME MUSICALE GRATUITE PIANISTES ! Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie MANDELLI, Cahors Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

1899 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE A pompe directe et air comprimé 1^{ers} Prix - Hors Concours - Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE - 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant